

Nom commercial : Sildenafil citras

Numéro de la matière: 067618

Version : 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 30.09.13

Date d'impression: 30.09.13

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Sildenafil citras

N° d'article 06761800

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P281

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

Nom commercial : Sildenafil citras

Numéro de la matière: 067618

Version : 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 30.09.13

Date d'impression: 30.09.13

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Symboles de danger



irritant

Phrase(s) de risque

36/37/38

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 171599-83-0

Poids moléculaire

Valeur 666.70 g/mol

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Eventuellement apport d'oxygène. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. Conduire immédiatement chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Assurer un traitement médical.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Conduire chez le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Céphalées, Nausées, Vomissements, Troubles de la vision

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Eventuellement apport d'oxygène

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Nom commercial : Sildenafil citras

Numéro de la matière: 067618

Version : 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 30.09.13

Date d'impression: 30.09.13

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Ne pas inhaler les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques. Ne pas inhaler les poussières. Éviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Éviter l'exposition allongée ou répétée. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Stocker loin des sources d'ignition et chaleur.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'action de la lumière. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substance active pharmaceutique

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ranger à part les vêtements de travail.

Nom commercial : Sildenafil citras

Numéro de la matière: 067618

Version : 1 / CH

Date de révision: 30.09.13

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 30.09.13

Protection respiratoire - Note

Masque complet

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	poudre cristalline			
Couleur	blanc			
Point de fusion				
Valeur	185	à	195	°C
Point d'ébullition				
Valeur	672.4			°C
Pression	1.013	bar		
Point d'éclair				
Valeur	376.4	à	383.6	°C
Hydrosolubilité				
Remarque	très bonne solubilité			
Octanol/water partition coefficient (log Pow)				
log Pow	0.93			

10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Protéger de l'action de la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz toxiques, Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx)

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Nom commercial : Sildenafil citras

Numéro de la matière: 067618

Version : 1 / CH

Date de révision: 30.09.13

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 30.09.13

Espèces	rat				
LD		300	à	500	mg/kg
Espèces	souris				
LD		500	à	1000	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Espèces	rat				
DL 50	>	2000			mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Espèces	lapin				
Remarque	Aucun effet d'irritation connu.				

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Espèces	Oeil de lapin				
Remarque	faiblard irritante (oeil)				

sensibilisation

Espèces	cobaye				
Remarque	négatif				

Toxicité reproductrice

Remarque	négatif pour les animaux				
----------	--------------------------	--	--	--	--

Cancérogénicité

Remarque	Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.				
----------	---	--	--	--	--

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)				
CL 50	>	9.5			mg/l
Durée d'exposition		96	h		

Toxicité pour les daphnies

Espèces	Daphnia magna				
CE50		14			mg/l
Durée d'exposition		48	h		

Toxicité pour les algues

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata				
CE50		20			mg/l
Durée d'exposition		72	h		

Toxicité pour les bactéries

Espèces	boue activée				
CE50	>	1000			mg/l
Durée d'exposition		3	h		

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Octanol/water partition coefficient (log Pow)**

log Pow	0.93
---------	------

Facteur de bioconcentration (FBC)

Remarque	En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.				
----------	--	--	--	--	--

13. Considérations relatives à l'élimination

Nom commercial : Sildenafil citras

Numéro de la matière: 067618

Version : 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 30.09.13

Date d'impression: 30.09.13

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires

16. Autres informations

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.